Extrait du registre des délibérations
Commission « Environnement, urbanisme et logement »

Conseil municipal du 17 mai 2016 Séance du 28 avril 2016

16 La Vallée de Nogent - acquisition de la parcelle cadastrée section AL n°82

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

Le Maire :

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

Maires-adjointes & Maires-adjoints :

Mme CAPON, MM CABARET, BOUADDI, M. BELMHAND, Mmes FOURRIER-CESBRON, LAMBRE, M. ABBADI

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

MM ASSAMTI, N'DIAYE, ATAKAYA, Mme GOMES-NASCIMENTO, MM DEME, AKABLI, LELONG, Mmes MEHADJI, SAVAS, LEHNER, MM MONTES, BOULHAMANE, Mme MAUPIN, M. FRÉMINE, M. RIFI SAIDI, Mme SOKOLONSKI, M. SERTAIN, Mme DUCHATELLE, M. FACCHINI, Mme STAMMINGER, M. NATANSON.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

M. LEMAIRE	Pouvoir à :	Mme LAMBRE
Mme GUENDOUZE	Pouvoir à :	Mme LEHNER
Mme CARLIER	Pouvoir à :	Mme CAPON
Mme JAJAN	Pouvoir à :	M. DEME
Mme DUHIN	Pouvoir à :	M. CABARET
Mme BARBETTE	Pouvoir à :	M. ASSAMTI
Mme MOUSSATEN	Pouvoir à :	M. N'DIAYE
Mme FAZAL	Pouvoir à :	Mme SAVAS
Mme M'BAYE-DIAO	Pouvoir à :	M. BOULHAMANE

Conseillères municipales & conseillers municipaux :

	consenieres municipales & conseniers municipaux.	
-	Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal :	39
	Nombre de conseillers en exercice :	39
	Nombre de conseillers absents non représentés :	1
-	Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés :	38

Rapport de présentation :

Monsleur Brahim BELMHAND, maire-adjoint, expose :

Depuis plusieurs années, la Ville de Creil procède à l'acquisition de parcelles de terrains, actuellement à usage de jardin, situées dans l'emplacement réservé « La vallée de Nogent ». Ces terrains sont destinés à être aménagés en espace vert de jeux et de loisirs.

Dans ce cadre, les consorts GOGIBUS nous ont fait part de leur intention de céder une parcelle située dans cet emplacement réservé et cadastrée section AL n°82 pour 643 m².

Par courrier réceptionné le 29 mai 2013, France Domaine a estimé que cette opération immobilière de valeur modérée était dispensée d'une consultation obligatoire. C'est pourquoi, en se basant sur le prix des acquisitions antérieures déjà réalisées, la Ville a fixé la valeur vénale de cette parcelle à 2 000 €.

Il vous est proposé d'accepter l'acquisition de ce bien dans ces conditions et d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié correspondant ainsi que tous les documents y afférents.

Vous êtes appelés à voter.





G160523016-DE

060-2160017 aintena

Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2121-29.

Vu les crédits inscrits au budget de la Ville,

Vu le courrier de France Domaine réceptionné le 29 mai 2013,

Vu l'article R1211-2 du code général de la propriété des personnes publiques,

Vu les plans ci-annexés,

Vu l'avis de la commission « Environnement, urbanisme et logement » en date du 28 avril 2016, Entendu le rapport de présentation,

Vote ordinaire:

Votants: 38

Pour: 38

Contre: 0

Abstention: 0

Décide à l'unanimité :

Article 1er: d'accepter l'acquisition par la Commune de la parcelle cadastrée section AL n°82 pour 643 m² au prix de 2 000 €.

Article 2 : d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié à intervenir par devant l'Office Notarial de Creil, ainsi que tous les documents y afférents.

Article 3 : d'imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits à cet effet au budget de la Ville, compte 2118/UR/824.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage :

1 8 MAI 2016

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en sous-préfecture le .. 23 65.46.

et publication ou notification le23105/16.

CREIL, le 23/05/2016

Maire de Creil

Conseiller Départemental de l'Oise



Pour le Maire et par délégation Le Directeur Général des Services

Philippe RALUY





